

DECEMBRE 2016

**VERIFICATION DES TITRES D'ELIGIBILITE  
RAPPORT DU BUREAU DU GRAND CONSEIL**

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection de deux nouvelles députées en remplacement de collègues démissionnaires.

Conformément à l'article 66, alinéa 1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon les extraits des procès-verbaux des Bureaux électoraux de l'arrondissement de l'Ouest lausannois et de l'arrondissement de la Riviera – Pays-d'Enhaut, sous-arrondissement de Vevey, sont déclarés élus au Grand Conseil :

Mme Nathalie JACCARD, née le 8 septembre 1969, originaire de Sainte-Croix (VD), directrice d'entreprise de sécurité de profession, domiciliée rue du Bugnon 8, 1020 Renens, qui remplace, au sein du groupe des Verts, M. Martial de Montmollin, démissionnaire. Les deux premiers viennent-ensuite, Mme Ruth Pfeiffer et M. Nicolas Morel, ont refusé le siège ;

Mme Taraneh AMINIAN, née le 7 septembre 1956, originaire de Bussigny (VD), enseignante au gymnase et conseillère municipale, domiciliée chemin du Gregnolet 5, 1814 La Tour-de-Peilz, qui remplace, au sein du groupe socialiste, Mme Annick Vuarnoz, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, alinéa 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de M<sup>m</sup>es et MM. Grégory Devaud, Président, Rémy Jaquier, 2<sup>e</sup> Vice-Président, Martine Meldem, Yves Ravenel, Michel Renaud, Nicolas Rochat Fernandez, membres, et de la soussignée, a constaté la parfaite légalité de ces élections et vous propose de les accepter telles que présentées.

Lausanne, 1<sup>er</sup> décembre 2016

La rapportrice :

(Signé) *Sylvie Podio*

*Première Vice-Présidente*